

Date de convocation : 16 mars 2021

Date d'envoi : 16 mars 2021

Date d'affichage : 16 mars 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-2021  
Du LUNDI 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents : 21** – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration : 2** – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** GIMON Jean-Paul

**OBJET : Participation Ecole Privée Saint-Joseph – Année scolaire 2020-2021**

Considérant le contrat d'association, autorisé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche par arrêté du 29 mai 2002,

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite au calcul et à l'actualisation du coût d'un élève de l'école publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de porter la participation de la Commune à l'Ecole Saint-Joseph à 712 € par élève domicilié dans la commune ; ce nombre étant de 42 à la rentrée scolaire 2020-2021, la participation 2021 sera de 29 904 € (après vérification des adresses des élèves concernés).

- D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6558 du Budget Primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX

